Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260625-DEL2026_5_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 1
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de celui qui a donné procuration.

PROCURATION : M. Eric BERDER à M. Serge SINOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-5-5 : DESIGNATIONS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 13 décembre 2001, créant la commission d'évaluation des charges transférées,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 28 avril 2026 décidant que la CLECT sera composée de 2 conseillers municipaux par commune, soit 14 membres,

CONSIDERANT que la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et la communauté de communes, soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Il vous est proposé :

DE DESIGNER M René ROCUET et Mme Céline SIMONOU pour représenter la Commune de SAINT-EVARZEC au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 30 Juin 2026

Le MAIRE,
René ROCUET